

MAIRIE DE LYE

1, Route de St Aignan
36600 LYE

Téléphone : 02 54 41 05 13
E-mail : mairielye@wanadoo.fr



Arrêté Municipal N° 09/2024 du 24/04/2024

**Portant réglementation de la circulation sur la VC 1, VC 4, Chemin du Gué et RD 33 (PR 28+290)
du 13/05/2024 au 12/08/2024
à l'occasion de Renouvellement conduite et branchements eaux usées**

Le Maire de LYE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu la demande présentée le 17/04/2024 par l'entreprise AQUALIA 5 rue Nicolas Appert 41700 CONTRES,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de régler la circulation,

ARRETE

Article 1 :

Du 13/05/2024 au 12/08/2024, à l'occasion des travaux de renouvellement de la conduite et des branchements eaux usées, réalisé et organisé par AQUALIA 5 Rue Nicolas Appert 41700 CONTRES et/ou ses sous-traitants, la circulation sera règlementée sur la VC 1, VC 4, Chemin du Gué et RD 33 (PR 28+290), communes de LYE.

Article 2 :

Pour la RD 33 au niveau du PR 28 +290, la circulation sera gérée par alternat par feux tricolores KR11. Tous les usagers qui circulent sur une voie débouchant sur l' (les) axe(s) concerné(s) par les travaux ci-dessus pourront momentanément être stoppés le temps d'une intervention ponctuelle sur cet (ces) axe(s).

Article 3 :

Pour la VC 1 Route de Lucieux (du n°19 au n°44), la VC 4 Route de Faverolles (du n° 20 au n° 92) et Chemin du Gué, le stationnement sera interdit dans les 2 sens de circulation.

Article 4 :

Pour la VC 1 Route de Lucieux (du n°19 au n°44), la VC 4 Route de Faverolles (du n° 20 au n° 92) et Chemin du Gué, la circulation sera interdite à tous véhicules dans les 2 sens .

Itinéraire proposé : Route du stade, Route de la Rivière (itinéraire interdit aux véhicules de + 3,5 tonnes)

Article 5 :

La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise AQUALIA 5 Rue Nicolas Appert 41700 CONTRES et/ou ses sous-traitants.

Article 6 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à :

- chaque extrémité des sections règlementées,

- la mairie concernée.

Article 8 :

Le Maire de LYE

AQUALIA 5 Rue Nicolas Appert 41700 CONTRES

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :

Base routière de Valençay – 36600 VALENCAY

Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME

Le Centre de Secours de Lye

Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX

Région Centre Val de Loire - ERCVL36 - Service Transports

Communauté de Communes Ecueillé-Valençay Avenue de la Résistance 36600 VALENCAY

A LYE, le 24 avril 2024

Le Maire de LYE,



Francis Jourdain

Voies et délais de recours : cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, devant le tribunal administratif de Limoges.